



3ème séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Lundi 28 octobre 2024 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Introduction de la séance
2. Adoption du procès-verbal de la 1^{ère} séance du Conseil général du 27 août 2024.
3. Assermentation des membres et suppléant-e-s du Conseil général absent-e-s lors de la séance constitutive du 27 juin 2024.
4. 24.048 - Rapport relatif à la recevabilité de l'initiative communale "Piétons, stationnement, mobilité : au peuple de décider !" et son annexe (avis de droit).
5. 24.050 : Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 2'500'000.- pour une subvention au projet La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027.
6. 24.039 – Motion du groupe PS, Projet "Alvéole", déposée le 27 août 2024.
7. 24.043 – Question du groupe Le Centre, "Patrouilleurs et patrouilleuses, la voiture est-elle toujours requise", déposée le 18 septembre 2024.
8. 24.044 – Interpellation du groupe UDC, "Contrôle des deux roues électriques, Neuchâtel peut le faire, et La Chaux-de-Fonds ?", déposée le 21 septembre 2024.

9. 24.045 - Interpellation du groupe PS, "Centre orthophonie", déposée le 22 septembre 2024.
10. 24.047 – Interpellation du groupe PLR, "Quid de l'utilisation du domaine public lors de manifestations culturelles ou sportives", déposée le 23 septembre 2024.
11. 24.049 – Motion du Bureau du Conseil général , "Réflexion sur les commissions", déposée le 1^{er} octobre 2024.

*Béatrice Thiémard-Clémentz
présidente du Conseil général*

24.039 – Motion du groupe PS, Projet "Alvéole", déposée le 27 août 2024.

Aujourd'hui, encore peu de personnes, en particulier les enfants, se déplacent à vélo. La cause principale en est la densité du trafic qui génère un sentiment d'insécurité. Ce sentiment est justifié puisque l'Office fédéral des routes (OFROU) déclare, dans son rapport de stratégie partielle relatif à la mobilité douce (édition 2022, p.5 alinéa 3), une augmentation de 61% des accidents impliquant des vélos entre 2000 et 2020. Nous prions le CC de mettre en place une piste cyclable sur le principe d'une ceinture périphérique. Elle devrait être conçue de façon à avoir très peu de dénivelé tout au long de la boucle et passer par une majorité d'établissements scolaires. L'accès et le parcage de véhicules resteraient possibles à la manière d'une zone de rencontre (20km/h).

Laure Houlmann

24.043 – Question du groupe Le Centre, "Patrouilleurs et patrouilleuses, la voiture est-elle toujours requise ?", déposée le 18 septembre 2024.

Lors de sa séance du 6 mars 2024, notre Conseil général a accepté la résolution 23.060 stipulant qu'un-e patrouilleur-euse n'est plus tenu-e de posséder un permis de conduire de catégorie B ni un véhicule.

Cependant, malgré l'absence de cette exigence dans les offres d'emploi, plusieurs personnes auraient vu leur candidature refusée à l'approche de la rentrée scolaire en raison de l'absence d'une voiture.

Qu'en est-il vraiment ? La Sécurité publique a-t-elle été mise au courant de cette modification ?

Manon Freitag

24.044 – Interpellation du groupe UDC, " Contrôle des deux roues électriques, Neuchâtel peut le faire, et La Chaux-de-Fonds ?, déposée le 21 septembre 2024.

Incivilité des deux-roues, à quand une campagne de sensibilisation et pour les cas graves de répression ?

Jean-Pierre Brechbühler

24.045 – Interpellation du groupe PS, "Centre orthophonie", déposée le 22 septembre 2024.

Le conseil communal peut-il nous éclairer sur le devenir des locaux Serre 14 et le projet de déménagement du centre d'orthophonie en ces lieux ?

Anne Bramaud du Boucheron

24.047 – Interpellation du groupe PLR, "Quid de l'utilisation du domaine public lors de manifestations culturelles ou sportives", déposée le 23 septembre 2024.

Quid de l'utilisation du domaine public lors de manifestations culturelles ou sportives.

Le conflit relaté régulièrement dans la presse entre une commerçante de la commune et le HCC La Chaux-de-Fonds ne semble pas s'améliorer et paraît même insoluble. En question, l'occupation du domaine public devant la patinoire lors des matchs de Swiss League à domicile.

Le groupe LR se pose la question des règles établies par la commune lorsqu'une manifestation culturelle ou sportive est organisée sur le domaine public. Ces dernières ne semblent pas suffisamment explicites, et exemptes d'ambiguïtés, pour éviter des conflits entre commerçants et organisateurs qui, dans la situation actuelle, vont jusqu'au dépôt régulier de plaintes, d'appels à la police et peut-être plus si la situation ne se règle pas rapidement.

Le conseil communal peut-il nous informer sur les règles d'utilisation du domaine privé en vigueur lors d'organisation de telles manifestations ?

Le conseil communal peut-il nous informer si la modification / précision de ces règles pourrait, à l'avenir, limiter ce type de situation ?

Sarah Curty

24.049 – Motion du Bureau du Conseil général , "Réflexion sur les commissions", déposée le 1er octobre 2024.

Lors de la précédente législature, parallèlement aux réflexions menées sur le secret de commission qui ont abouti au toilettage du règlement général récemment accepté, les chef-fe-s de groupe ont fait part au bureau de plusieurs questions sur le fonctionnement du Conseil général dont certaines concernant les commissions en demandant au bureau s'il les partageait et en le priant de les étudier:

Est-ce que les commissions devraient être moins nombreuses? Devraient-elles se réunir plus souvent? Ou, à l'inverse, moins souvent? Ou permettre aux élus des groupes de prendre connaissance du ou des rapports traités en commission en même temps que leurs commissaires et de permettre ainsi une discussion préalable au sein des groupes et ceci avant la date de la séance de commission?

Le bureau partage les questions soulevées par les chef-fe-s de groupes et invite le Conseil communal à les étudier et à renseigner le Conseil général au travers d'un rapport traitant notamment aussi des questions suivantes :

- À quel rythme chacune des commissions se réunissent-elles ?
- Remplissent-elles toujours les buts pour lesquelles elles ont été créées ?
- Quel est le taux de participation des commissaires à ces séances ?
- Comment s'organisent les commissions dans d'autres collectivités publiques comparables, quelles sont les bonnes pratiques dont il est possible de s'inspirer ?
- Quelles pistes peuvent être envisagées pour optimiser le fonctionnement des commissions ?

- Comment peut-on renforcer le rôle des commissions notamment dans l'élaboration des projets majeurs de la Ville afin d'éviter de les cantonner au rôle de caisse d'enregistrement des rapports du Conseil communal?
- La présidence de certaines commissions nécessite-t-elle d'être revue notamment en envisageant de la confier à des membres du Conseil général? Quels sont les avantages et les inconvénients d'une présidence par les conseillers communaux versus par les conseillers généraux dans une vision démocratique de l'institution ?

Le bureau du Conseil général invite le Conseil communal à mener cette réflexion en concertation avec lui notamment pour l'élaboration de propositions concrètes d'adaptations.